

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

**Société par Actions Simplifiée " Alain SPADONI & Associés, Notaires ",
titulaire d'un Office Notarial à AJACCIO (Corse-du-Sud), 3 avenue Eugène
Macchini, Immeuble « Le Régent »,**

COMMUNE d'UCCIANI (Corse du Sud)

Date de l'acte : 10 mai 2023

Suivant acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par **Maître Charles SANTUCCI**, Notaire Associé à AJACCIO (Corse du sud),

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017, un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil au profit de :

Madame Pascaline **CALZARONI**, en son vivant retraitée, demeurant à UCCIANI (20133) Lieudit "Crucoli". Née à UCCIANI (20133), le 18 avril 1920. Veuve de Monsieur Charles **POGGIOLI** et non remariée. Décédée à AJACCIO (20000) (FRANCE) le 25 juin 2007.

Dépendant d'une propriété bâtie lieudit Costa : section C n° 478 pour 63ca

Lot numéro 1 : Côté Ouest Un appartement sur quatre niveaux, figurant en teinte verte sur les plans, comprenant : au rez-de-chaussée : une cuisine / salle à manger et une cave extérieure ayant son entrée indépendante; au premier étage : deux chambres et une salle de bains, au deuxième étage : une chambre donnant accès aux combles non aménagés. Et les quatre-cent-quarante-quatre/millièmes des quotes-parts dans la propriété indivise du sol et des parties communes générales. Ci 444 /1000

Deux parcelles de terre :

Lieudit Sant Antone : section D n° 507 pour 10a 40ca

Lieudit Tuggiara : section G n° 42 pour 13a 80ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois.

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyé à l'adresse mail suivante : prescriptives.spadonietassociés.20004@notaires.fr.

**Pour Avis
Maître Charles SANTUCCI
Notaire Associé**